



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel de direction

Question écrite n° 52359

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les vives inquiétudes exprimées par le Syndicat national des proviseurs et proviseurs-adjoints concernant l'avenir de leur profession. Alors que le rapport Blanchet a dressé un constat sévère sur les conditions de travail des personnels de direction et les modalités de leur formation et que l'urgence de la revalorisation à apporter aux fonctions de ces personnels a été démontrée, le Syndicat national des proviseurs et proviseurs-adjoints déplore l'immobilisme dont fait preuve le Gouvernement en ce domaine. Aussi lui demande-t-il quelles suites il entend donner au rapport Blanchet et s'il ne juge pas nécessaire de prendre les mesures qui s'imposent afin de pallier la grave crise de recrutement que traverse cette profession, laquelle assure pourtant un rôle moteur dans toutes les réformes concernant les lycées.

Texte de la réponse

A la suite des propositions contenues dans le rapport établi par M. le recteur Blanchet, une concertation s'est engagée avec les représentants des personnels de direction au sein des commissions administratives paritaires. Les sujets et les attentes des personnels de direction évoqués dans la question écrite s'inscrivent parfaitement dans le cadre du protocole qui a été signé le 16 novembre et qui porte notamment sur les points suivants : la définition des missions des chefs d'établissements, de leurs domaines d'activité et les compétences attendues des chefs d'établissement ; la professionnalisation et la valorisation de la formation initiale et continue des personnels de direction ; la redynamisation des corps des personnels de direction permise par un élargissement du recrutement, par une mobilité rendue obligatoire et des perspectives de carrière élargies ; la mise en place d'un seul corps de personnels de direction comportant trois grades et le repyramidage de ce corps.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52359

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2000, page 5851

Réponse publiée le : 18 décembre 2000, page 7163